

| | | | | | |
|---------------------------------------|--------------------------|-----------------------|-------------------------|---------------|----------------|
| Nombre de membres élus au Bureau : 55 | Membres en fonction : 54 | Membres présents : 43 | Absent(s) excusé(s) : 7 | Absent(s) : 4 | Pouvoir(s) : 1 |
|---------------------------------------|--------------------------|-----------------------|-------------------------|---------------|----------------|

Date de convocation : 7 novembre 2023

Vote(s) pour : 44
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 13 novembre 2023,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2023-11-13-BD-27.1 :

Annulation de la garantie précédemment accordée pour un prêt souscrit avec le CIC EST.

Rapporteur : Monsieur Thierry HORY

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2252-1 et suivants,
VU le Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne, et notamment ses articles 107 et 108,
VU le régime cadre exempté N° SA 48740
VU la garantie initialement octroyée à la SAS FC METZ STADIUM par délibération du Bureau du 22 mai 2023,
CONSIDERANT le retrait par le Conseil Départemental de sa délibération d'octroi de la garantie d'emprunt à hauteur de 350 000 €,

DECIDE de rapporter la délibération du Bureau du 22 mai 2023 accordant sa garantie à hauteur de 350 000 € à la SAS FC METZ STADIUM pour un emprunt souscrit auprès de CIC EST.

Metz, le 14 novembre 2023

Le Secrétaire de séance



Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT

Résumé de l'acte

057-200039865-20231113-2023-11-DB27-1-DE

Numéro de l'acte : 2023-11-DB27-1
Date de décision : lundi 13 novembre 2023
Nature de l'acte : DE
Objet : Annulation de la garantie précédemment accordée pour un prêt souscrit avec le CIC EST
Classification : 7.3 - Emprunts
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 15/11/2023
Numéro AR : 057-200039865-20231113-2023-11-DB27-1-DE
Document principal : 99_DE-27-1.pdf

Historique :

| | | |
|----------------|--------------------------|------------------|
| 15/11/23 16:36 | En cours de création | |
| 15/11/23 16:37 | En préparation | Catherine DELLES |
| 15/11/23 17:43 | Reçu | Catherine DELLES |
| 15/11/23 17:44 | En cours de transmission | |
| 15/11/23 17:45 | Transmis en Préfecture | |
| 15/11/23 17:48 | Accusé de réception reçu | |